



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Adoptée au Conseil  
Le 2 février 2015

# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## CONTENU

- \* Préambule du maire
- \* Qui sommes-nous?
- \* Déclaration
- \* Champs d'application
- \* Objectifs et orientations
- \* Devoirs et obligations
- \* Structure et responsabilité de la mise en œuvre
- \* Autorité
- \* Entrée en vigueur

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

---

Ce document est rédigé par :

Mylène Joncas, M.Sc. éco-conseillère diplômée©, SADC de la Neigette

En collaboration avec le comité consultatif de développement durable de Saint-Anaclet,  
composé de :

M. Alain Lapierre, directeur général de la Municipalité

Mme Marie-Hélène Michaud, Inspectrice en bâtiment et en environnement

M. Emmanuel Fournier, Inspecteur en bâtiment et en environnement

Mme Rachel Dubé, citoyenne

Mme Pierrette Dupont, citoyenne

Avec la participation des élus(es) municipaux

## PRÉAMBULE DU MAIRE

Chères anacloises, chers anaclois,



FRANCIS ST-PIERRE,  
MAIRE

PHOTO THÉRÈSE MARTIN, L'AVANTAGE

En tant que maire de Saint-Anaclet-de-Lessard et soutenu par les membres du conseil municipal, je souhaite contribuer à améliorer notre milieu et faire en sorte que nous puissions avoir une qualité de vie pour tous ceux et celles qui vivent dans notre belle localité. Pour moi, une des façons de contribuer à cet objectif est l'adoption d'une politique de développement durable et c'est avec beaucoup de fierté que je vous la présente. Au cours des dernières années, Saint-Anaclet-de-Lessard a été proactif pour mettre en place plusieurs mesures environnementales afin d'inciter les citoyens à prendre de bonnes habitudes écologiques. Aujourd'hui, nous faisons un pas de plus et de façon plus structurée.

Le Conseil municipal a créé un comité consultatif composé d'élus, de fonctionnaires et de citoyens afin d'établir un portrait de la situation et pour identifier et élaborer une stratégie de développement durable qui nous ressemble. Cette politique a été faite en partenariat avec la SADC de la Neigette.

Je souhaite que chaque citoyen s'approprie cette politique et que celle-ci fasse partie de vos habitudes de vie. Si chacun fait un effort, je suis persuadé que nous pourrions améliorer notre environnement et ainsi contribuer au mieux-être de la collectivité.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la réflexion et à la rédaction de cette politique de développement durable.

## NOTRE VISION

*Notre « Saint-Anaclet idéal » est plus écoresponsable. La Municipalité préserve et met en valeur l'environnement, contribue à l'amélioration de la qualité de vie et encourage la vitalité économique. Saint-Anaclet est un village citoyen, accueillant, à l'écoute, intergénérationnel et ouvert sur le monde.*

Francis St-Pierre, maire



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, SOURCE : SADC



## NOTRE MISSION

Assurer la qualité de vie des résidents -es en répondant à leurs besoins essentiels. Pour ce faire, la Municipalité entend :

- Offrir des services de proximité de qualité dans la considération du meilleur rapport coûts/bénéfices possible;
- Considérer l'équité et l'égalité dans les décisions;
- Demeurer partenaire d'une vie communautaire dynamique;
- Tendre, à la hauteur de nos compétences, vers l'autonomie fonctionnelle de la collectivité;

...dans une perspective de pérennité, d'amélioration continue et dans la considération du bien-être des générations qui suivront.

## QUI SOMMES-NOUS?

La municipalité de Saint-Anaclet existe officiellement depuis 1859, année de son érection canonique. Accueillante et dynamique, cette municipalité atteignant 3144 habitants en 2013 bénéficie d'une nature généreuse représentée par de nombreux champs, la forêt et les lacs. Il va donc de soi, pour les résidents comme pour l'organisation municipale, que la prise en compte de l'environnement soit au cœur des préoccupations.

### *"Espoir et avenir"*

*Notre devise représente la capacité d'utiliser toutes les possibilités que le passé nous a léguées et que l'avenir nous offre.*

D'une superficie de 127 km<sup>2</sup>, on y retrouve à la fois les commodités de la vie citadine et les merveilles de la vie rurale. Cependant, les Anacloises et Anaclois, de souche comme d'adoption, ont à cœur ce « juste milieu » et ont un fort sentiment de fierté et d'appartenance à leur village, qui résiste à la proximité de la ville-centre et à la tentation des fusions. En ce sens le 23 avril 2001 une résolution du Conseil municipal signifie leur refus d'être annexé à Rimouski. La municipalité de Saint-Anaclet, avec ses nouveaux développements résidentiels et ses maisons ancestrales, met en valeur son patrimoine bâti tout en s'ouvrant à un futur plein de promesses. En font foi les 450 nouveaux arrivants qui ont choisi Saint-Anaclet pour lieu de vie, depuis les 7 dernières années.

De nouvelles rues et une zone industrielle sont aménagées. Saint-Anaclet est un village considéré non dévitalisé, enclin à un développement respectant son caractère paisible, pittoresque et la couleur de sa collectivité.



SCÈNE D'AUTOMNE DANS L'ARRIÈRE PAYS  
SOURCE : SADC

Avec l'avènement du développement durable, tout projet s'inscrit à travers une analyse transversale de ses impacts sur

non seulement l'environnement, mais sur la société et l'économie. Plus récemment, sont intégrés au développement durable les dimensions éthique et de gouvernance. Notions qui ne sont pas étrangères au monde municipal.

*Le développement durable s'avère donc être un incontournable* pour toute organisation, quelle qu'elle soit. En tant que municipalité rurale, Saint-Anaclet est convaincue que cette voie à prendre assurera sa pérennité. C'est pourquoi, la Municipalité a pris la balle au bond et a décidé d'intégrer le développement durable à ses pratiques suite à l'offre de la SADC de la Neigette.

## NOS VALEURS ET LES ENJEUX ASSOCIÉS

Définis en annexe



NUAGE DE MOTS REPRÉSENTANTS NOS VALEURS ORGANISATIONNELLES

*Nos valeurs sont fortement influencées par le développement durable.* Parmi celles-ci, notons l'environnement, la communication, la transparence et la santé collective. Ces valeurs sont au cœur de la Municipalité. Ce sont nos priorités pour assurer un service de qualité au citoyens -nes et la pérennité du territoire anaclois.

## DÉCLARATION

À Saint-Anaclet, la *qualité de vie des citoyens -nes* est la pierre angulaire de l'organisation municipale.

L'Organisation mondiale de la santé, définit la qualité de la vie comme « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de*

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*“Un développement est présumé durable s'il répond aux besoins du présent sans compromettre les générations futures de répondre aux leurs.”*

-CMED, Rapport Brundtland, 1987.

*“... le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent les piliers du développement durable; ils sont « interdépendants et se renforcent mutuellement ». Dans ce contexte, le développement durable s'appuie sur une vision à long terme où la prise de décision repose sur un ensemble de principes permettant de conjuguer les enjeux environnementaux, économiques et sociaux en vue d'un développement responsable. “*

-Déclaration de Johannesburg, 2002.

## LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable, sanctionnée le 19 avril 2006, établit un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Ce cadre commun leur permettra d'intégrer davantage le développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités.

La loi donne une définition du développement durable pour le Québec et identifie 16 principes à prendre en compte par l'administration publique dans ses interventions, tout en confiant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les responsabilités de coordonner l'action gouvernementale et de promouvoir le développement durable au sein du gouvernement et de la société québécoise.

- Extrait de Gouv. du Québec (2006). [Résumé de la Loi sur le développement durable](#).

valeurs dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ». Considérant ce qui précède, *la qualité de vie est indissociable du développement durable*.

De ce fait, *nous déclarons que dorénavant nous assurerons notre mission auprès de la collectivité dans une perspective de développement durable*, afin d'assurer la qualité de vie et la pérennité du territoire, selon un mode de gestion responsable considérant l'environnement, l'économie et la société comme des paramètres qu'on ne peut isoler de l'équation.

### CHAMPS D'APPLICATION

Nous sommes conscients *que l'existence d'une Municipalité est redevable aux citoyens -nes, aux travailleurs -euses, aux dirigeants et aux élus -es*. Également, d'autres acteurs gravitent autour de cette organisation, à des degrés divers, créant une dynamique fonctionnelle unique.

Nous croyons que l'ensemble de ces acteurs, les parties

prenantes, sont concernées et, de par nos fonctions, *nous avons un rôle d'agent multiplicateur*. Ainsi, nous tenterons de partager notre démarche et de sensibiliser tout un chacun.

Notre politique va donc nous guider dans la *planification*, l'exécution de nos activités et dans notre *communication* auprès des personnes :

- \* **DE LA COLLECTIVITÉ ;**
- \* **DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ;**
- \* **DANS NOTRE GESTION INTERNE ;**
- \* **DANS NOS RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES.**

*...dorénavant nous assurerons notre mission auprès de la collectivité dans une perspective de développement durable...*



## OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Pour la Municipalité, il importe que notre politique se traduise en actions concrètes. À cet effet, nous nous engageons à réaliser un plan de développement durable contenant des objectifs et des actions porteuses pour la collectivité et le territoire.

**Les grandes orientations** qui regrouperont les objectifs et les actions qui seront l'essence même de notre plan de développement durable sont expliquées dans l'encadré ci-dessous :

### GOUVERNANCE ET GESTION RESPONSABLE

Planification à long terme, innovation, gestion intégrant les dimensions du DD.

### EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Vitalité économique de la Municipalité et maintien de la qualité du service, approvisionnement écoresponsable, intégration des critères de DD dans les appels d'offres.

### EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Réduction des impacts de nos activités, gestion de l'énergie et des GES (machinerie, déplacements), gestion de l'eau et des matières résiduelles.

### COHÉSION SOCIALE ET SYNERGIE AVEC LE MILIEU

Gestion participative (employés et citoyens), conditions de travail, formation, écoute, soutien du dynamisme communautaire.

## DEVOIRS ET OBLIGATIONS

La présente politique, une fois adoptée, nous engagera à :

- Réaliser un plan d'action, le mettre en œuvre et le tenir à jour;
- Assurer la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour avec la présente politique;
- Mettre le développement durable à l'avant-plan dans nos communications afin d'informer la population anacloise, les sensibiliser quant aux actions concrètes réalisées et à venir sur le territoire et ce, par l'intermédiaire de nos deux principaux médiums de communication, notre journal CONTACT et les séances du conseil municipal.

## STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

Suite à son adoption par le Conseil municipal, la direction générale et la mairie veilleront à la mise en place d'une structure destinée à son application et assureront sa mise en œuvre.



RANG DE LA NEIGETTE, SOURCE : SADC



À cet effet, nous consacrerons les efforts et les ressources afin que les employés-es municipaux ainsi que les élus-es soient aptes à l'appliquer dans leurs décisions et actions quotidiennes.

En conséquence, l'adoption de cette politique contribuera à concrétiser le développement durable dans les pratiques de l'administration municipale et sur l'ensemble du territoire.

### AUTORITÉ

La présente politique relève de la responsabilité du Conseil municipal.

### ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil municipal.

Adoptée en date du : 2 février 2015



Francis Saint-Pierre, maire



Alain Lapierre, directeur général

## POUR NOUS CONTACTER

Si vous avez besoin de plus amples informations sur la Municipalité, le territoire et les services aux citoyens -nes, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

318, rue Principale Ouest  
Saint-Anaclet-de-Lessard  
(Québec) G0K 1H0

Téléphone : 418 723-2816

Courriel :

[municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)

Site Internet:

[www.stanaclet.qc.ca/](http://www.stanaclet.qc.ca/)



## ANNEXE

### Définition de nos valeurs

#### **Saine gestion financière**

Ce que nous signifions par saine gestion financière a trait aux coûts importants de la gestion municipale, donc importance d'une gestion efficace, des services rendus aux citoyens-nes et d'agir avec transparence.

#### **Respect de l'environnement**

Ce que nous signifions par-là concerne une saine gestion de l'eau et des déchets, de valoriser et maintenir des mesures mises en place qui vont au-delà de la Loi, notamment la récupération des piles, la promotion du programme « Coupez le moteur » du Gouvernement du Québec, les incitatifs financiers à l'installation des toilettes à faible débit, à l'achat de baril d'eau de pluie et de contenants pour le compostage domestique, etc.

#### **Saine relation avec les citoyens-nes**

Ce que nous signifions par saine relation avec les citoyens-nes concerne de toujours offrir une qualité des services, de le faire avec écoute, respect et transparence. La communication doit être au cœur de notre approche en étant leader, en informant la population par toutes les voies possibles, en établissant un lien de confiance, en favorisant la participation citoyenne, la santé globale et la famille.

#### **Santé collective**

Ce que nous signifions par santé collective a trait à la volonté d'assurer une qualité de vie permanente aux citoyens-nes de notre territoire. Le bien-être, la santé physique et mentale et la famille, sous toutes ses formes.

#### **Transparence**

Ce que nous signifions par transparence est le fait d'établir et d'entretenir un lien de confiance entre l'administration publique et les citoyens en les informant régulièrement de l'état d'avancement des différents dossiers concernant le développement de la collectivité anacloise.